

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE GUICHE**

**Séance du 15 avril 2021**

L'an deux mil vingt et un et le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 8 avril 2021, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Philippe PÉCASTAINGS, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Absente excusée : Delphine LESTASTEREYRES.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine BUSSIRON.

<b>Objet</b> : <b>Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal</b>
---

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 27 mai 2020, aux termes de laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation pour traiter une partie des affaires prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le Maire doit rendre compte de l'usage qu'il fait des délégations à chacune des réunions du conseil municipal, il porte à la connaissance de ses collègues les décisions qu'il a prises dans ce cadre :

- Accepté des modifications aux marchés des travaux de rénovation et d'agrandissement de la Maison pour Tous, à savoir :
  - lot n° 1 (gros-œuvre) avec l'entreprise URRUTY de LARCEVEAU : moins-value de 13 580,00 € HT,
  - lot n° 4 (menuiserie aluminium) avec l'entreprise MIROITERIE DU GAVE de BAIGTS DE BEARN : moins-value de 5 563,20 € HT,
  - lot n° 5 (menuiserie bois) avec l'entreprise DHOSPITAL de GUICHE : moins-value de 2 589,00 € HT,
  - lot n° 6 (plâtrerie) avec l'entreprise P.PLATRE de LAHONCE : moins-value de 13 900,66 € HT,
  - lot n° 10 (peinture) avec l'entreprise LANSALOT de CARRESSE : moins-value de 2 165,80 € HT.
- Accepté le devis de l'entreprise Pays Basque Froid d'HASPARREN d'un montant de 1 800 € HT pour le montage de la chambre froide à la Maison pour Tous ;
- Remplacé un défibrillateur de plus de 10 ans pour un montant de 1 284,20 € HT avec la société SCHILLER de BUSSY SAINT GEORGES (77) ;
- Accepté le devis de l'entreprise HEURELEC d'IRISSARRY d'un montant de 627,07 € HT pour le remplacement du battant de la petite cloche et de la chaîne de volée de la grande cloche ;
- Accepté le devis de l'entreprise SOCA TP de SAINT-PALAIS d'un montant de 2 451,00 € HT pour les travaux de défense incendie du quartier Guirauton ;
- Accepté le devis de l'entreprise SOCA TP de SAINT-PALAIS d'un montant de 1 148,00 € HT pour la création d'un fossé busé au quartier de Guirauton ;
- Accepté le devis de l'entreprise RECYGO de BOULOGNE BILLANCOURT d'un montant de 147,00 € HT pour la fourniture de 3 containers pour le recyclage des masques ;

.../...

COMMUNE  
DE  
GUICHE

## Suite de la délibération du Conseil Municipal

du 15 avril 2021

- Accepté le devis de l'entreprise ZEP de PIERRE (28) d'un montant de 224,40 € pour la livraison de 12 cartouches de graisse ;
- Accepté le contrat de AB-ARCHI de BIDACHE d'un montant de 8 500 € HT pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la rénovation de bâtiments en logements au Bourg ;
- Renouvelé le bail commercial de Mme Lesbaches à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 (loyer du local commercial : 652 € HT, loyer du logement : 429 €) ;
- Déposé une demande de permis modificatif pour la rénovation et l'agrandissement de la Maison pour Tous (modification des façades, du parvis et du nombre de places de stationnement).

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré à GUICHE, le 15 avril 2021

Le Maire,



*J. Y. Bussiron*  
Jean Yves BUSSIRON